

Voici ce que dit du 15 novembre 1916 Paul MAX, cousin du bourgmestre, dans son *Journal de guerre* (Notes d'un Bruxellois pendant l'Occupation 1914-1918) :
 « On lit dans *La Belgique* l'article suivant au sujet des chômeurs :

La question des chômeurs

Le correspondant berlinois du „New-York Times” a interviewé S. Exc. le baron von Bissing, gouverneur général de Belgique. En commentaire de cette interview, la „Gazette de l'Allemagne du Nord” publie un long article. On sait l'empressement que nous mettons à placer sous les yeux de nos lecteurs, à qui par-dessus tout la documentation est nécessaire à ce moment pour apprécier raisonnablement les événements, les échos officiels ou officieux desquels peut ressortir une saine appréciation des faits. C'est dans cet esprit que nous reproduisons ci-dessous l'article de la „Gazette de l'Allemagne du Nord” : il a trait à une question qui préoccupe au plus haut point en ce moment tous les Belges, et pour cette raison sera lu par tous avec intérêt.

— Par suite de l'étranglement économique de la Belgique, dont l'Angleterre se charge sans aucun regard pour elle-ci, plus d'un million de Belges appauvris, hommes, femmes et enfants, vivant aujourd'hui leur existence dépendra de la bienfaisance publique. En supprimant l'importation des matières et en interdisant l'exportation des produits finis, l'Angleterre a condamné près de 500.000 ouvriers belges à un état chronique d'inactivité qui les démoralise. Eux et leurs familles sont aujourd'hui à la charge des communes. Pour mettre fin à cet état de choses devenu de jour en jour plus intolérable et aussi nuisible pour l'ensemble du peuple belge que pour les individus, j'ai tout d'abord pris des arrêtés ayant pour but soit d'attacher les ouvriers belges des usines à se rendre volontairement en Allemagne, soit d'y faire transporter ceux qui, d'instinct, ont peur de travailler et qui refusent d'accomplir contre de bons salaires un travail adéquat à leurs capacités.”

Telle est la thèse que le général-colonel baron von Bissing, gouverneur général en Belgique, a soutenue au cours d'une conférence d'une heure qu'il m'a accordée à son domicile à Berlin. Elle veut qu'on s'y arrête. Son Excellence d'ailleurs a même été plus loin : elle a fait ressortir qu'elle considérait l'évacuation des sans-travail de „profession” comme une mesure de défense contre le blocus de la Belgique et de l'Allemagne par l'Angleterre, la guerre économique mondiale ayant atteint maintenant une nouvelle phase qui semble la faire s'approcher de son point culminant.

Voici comment s'est exprimé le gouverneur général :

— En retenant les matières premières,

l'Angleterre essaye de mettre sous sa coupe l'industrie belge. Elle tend systématiquement à mettre la Belgique sous le joug au point de vue économique, en prévoyant la possibilité de se servir d'elle au cours de la guerre économique qu'elle prépare contre l'Allemagne après la guerre militaire. Des hommes d'affaires belges m'ont dit que dans cette guerre économique, la Belgique n'aurait pas seulement à lutter contre la concurrence de l'Allemagne, mais encore contre celle de l'Angleterre, et qu'ils estiment indispensables, spécialement en vue de cette double concurrence, que l'industrie belge restât en activité. L'évacuation des ouvriers belges n'est un dur sacrifice ni pour le pays, ni pour la population. Nécessité provoquée par la guerre, elle est au fond un bienfait pour les ouvriers et un bien pour le pays.

Pour l'expliquer, il me faut me reporter en arrière jusqu'au 1er décembre 1914, date de mon entrée en fonctions. Dès ce jour-là, j'ai reconnu le danger que faisait courir à la Belgique la pénurie de travail et j'ai entrepris d'y parer.

L'implacable blocus économique de l'Allemagne par l'Angleterre a du même coup atteint la Belgique. Son économie, qui dépend, comme vous le savez, de l'importation des matières premières et de l'exportation des produits fabriqués, a été frappée par ce blocus dans sa vitalité. Il en est résulté une forte augmentation du nombre des chômeurs et des secours qu'il s'imposait de leur assurer. La longue durée de la guerre a entraîné un emploi abusif de ces secours et provoqué une situation sociale intenable. C'est pourquoi j'ai invité les communes belges à donner de l'occupation au plus grand nombre possible de leurs chômeurs en créant l'occupation de travaux publics. Or, cette mesure a abouti, avec le temps, à charger les communes de lourdes dettes, disproportionnées aux travaux entrepris par elles et momentanément improductifs. Il m'a fallu mettre un frein à ces dépenses et limiter les travaux pour sans-travail. J'ai fait alors de nouvelles tentatives en vue d'obtenir l'importation en Belgique de matières premières; je m'y suis efforcé au point d'envoyer des personnes de confiance en Angleterre avec la mission de s'y informer sur le point de savoir si rien ne pouvait être fait pour sauver la Belgique industrielle de l'arrêt économique dont elle souffrait. J'étais disposé à prendre l'engagement de ne pas utiliser pour les besoins de l'Allemagne les produits fabriqués à l'aide de ces matières premières par le travail belge et d'en autoriser l'exportation à 75 p. c. de leur valeur; l'Angleterre, in-

exorable, a fait la sourde oreille à toutes les représentations qui lui étaient faites de notre part en faveur de la Belgique.

Avant que l'obligation m'ait été imposée de prendre de nouvelles mesures, 30.000 ouvriers belges environ se sont rendus volontairement en Allemagne : ils y ont été traités sur le même pied que les ouvriers allemands et y ont gagné des salaires d'un taux inconnu en Belgique. Ils ont pu envoyer à leurs parents l'argent nécessaire à leur entretien, ont obtenu les congés qu'ils sollicitaient pour se rendre dans leur pays et ont été autorisés à faire venir leur famille en Allemagne. J'avais espéré que ce travail volontaire prendrait de plus en plus d'extension. Par malheur est survenu l'effet d'une active propagande que nos ennemis menaient à l'aide de tous les moyens imaginables, et en faisant surtout valoir comme argument que les Belges qui s'engraient pour aller travailler en Allemagne n'étaient pas des patriotes. Cette propagande se fit auprès des familles des ouvriers qui avaient trouvé de l'occupation en Allemagne ou voulaient y aller en chercher, et fut poussée au point que l'on dressa des listes noires pour y inscrire des ouvriers. Elle finit naturellement par endiguer le départ des volontaires.

Cependant, les plaintes qui dans l'entretemps m'étaient adressées au sujet du manque de travail devenaient de plus en plus intolérables : ce sont elles qui m'ont engagé à publier mon décret du 15 mai de cette année. Ce décret ne prévoit l'obligation au travail que dans le cas où un chômeur refuse sans raisons valables d'accepter le faire, moyennant un salaire convenable un travail adéquat à sa capacité. Comme raison valable était admis expressément tout motif basé sur le droit des gens. Aucun ouvrier ne peut donc être contraint de prendre part à des entreprises travaillant pour la guerre : toutes les affirmations suivant lesquelles des ouvriers belges auraient été astreints à des travaux pour la guerre sont contraires à la vérité."

A une question de son interlocuteur, M. le gouverneur général a répondu qu'il avait envisagé la Prusse Rhénane et la Westphalie comme les régions particulièrement idonees à recevoir les évacués belges, dont l'évacuation est effectuée de la manière la plus humaine. M. le gouverneur von Bissing continue :

— Nous nous efforçons d'éviter toutes les injustices quelconques. J'ai donné des instructions sévères pour que le choix des hommes à expédier en Allemagne se fasse avec les plus grands ménagements, sur la base des listes des chômeurs ayant refusé le travail qui leur avait été offert. Chaque cas est l'objet d'une enquête spéciale faite en présence du bourgmestre compétent. Les familles qui restent en Belgique seront aidées par nous jusqu'à ce que ceux qui ont charge de les entretenir soient en mesure de leur envoyer une partie de leur salaire. Leur salaire en Allemagne est en moyenne de 8 marks par jour, alors que le salaire moyen en Belgique n'est que de 3 1/2 à 4 1/2 mark. L'alimentation, en outre, est meilleure pour eux en Allemagne. Les offres de travail

en Allemagne sont portées à la connaissance des intéressés soit verbalement, soit par la voie de grandes affiches murales : la masse des ouvriers qui dépendent du travail augmente de jour en jour.

Malgré cela, dans les parties de la Belgique qui dépendent de mon administration, c'est-à-dire les deux provinces des Flandres non comprises, il reste encore entre quatre et cinq cent mille sans-travail, ce qui veut dire qu'y compris leur famille, il y a sur les cinq millions et demi d'habitants dont se compose la population belge, plus d'un million de personnes qui dépendent de la bienfaisance publique."

En ce qui concerne les motifs pour lesquels les ouvriers sont envoyés en Allemagne, au lieu qu'on les force à travailler en Belgique, M. le gouverneur général dit :

— Comme je vous l'ai dit tantôt, l'industrie belge dépend de manière absolue, en ce qui concerne les matières premières, des pays d'outre-mer. Le blocus anglais empêchant ces matières d'y arriver, l'Allemagne est le seul grand pays avec lequel la Belgique entretienne des rapports commerciaux. L'Allemagne n'a pas décrété contre la Belgique l'interdiction de paiement dont elle a fait une loi à l'égard des pays ennemis, et l'argent allemand y arrive de manière continue. Des centaines de milliers de personnes étant sans travail en Belgique et le travail abondant en Allemagne, l'occupation des chômeurs belges en Allemagne est donc devenue une nécessité économique et sociale.

On m'a objecté que l'envoi d'innombrables ouvriers belges en Allemagne détruirait la vie de famille de ces ouvriers. Je me bornerai à répondre à cette observation que c'est précisément la situation belge actuelle qui y a de très graves dangers pour la vie de famille. D'ailleurs, les ouvriers qui s'engagent volontairement en Allemagne peuvent rester en communication avec leur famille et ils obtiennent à des intervalles réguliers, s'ils le désirent, des congés pour revenir dans leur pays. Il leur est même permis d'emporter leur famille. Plusieurs dizaines de milliers d'ouvriers belges sont déjà partis volontairement pour l'Allemagne : ils y sont mis, je le répète, sur le même pied que les ouvriers allemands et y touchent des salaires d'un niveau inconnu en Belgique, de telle sorte qu'au lieu de vivre de la charité publique et de devenir des misérables, il leur est possible de reconquérir l'aisance.

Les salaires qu'ils touchent ne profitent pas seulement aux ouvriers isolés et à leur famille, mais aussi à l'économie publique belge par le fait qu'ils augmentent le montant de l'argent expédié sur une grande échelle d'Allemagne en Belgique. Le nombre des ouvriers volontaires serait beaucoup plus grand, si l'on ne mettait en œuvre toutes sortes d'influences pour déconseiller aux ouvriers d'accepter du travail en Allemagne. Nous devons faire malgré eux le bonheur de ceux qui hésitent et qui tergiversent. Si nous exerçons vis-à-vis d'eux une contrainte, nous le faisons de la manière la plus humaine possible. Si, dans certains cas isolés, il n'est pas possible d'éviter d'user de rigueur, ceux qui en sont victimes ne doivent s'en prendre qu'à ceux qui les ont empêchés de travailler de bon gré.

Voir davantage sur :

http://www.museedelavilledebruxelles.be/fileadmin/user_upload/publications/Fichier_PDF/Fonte/Journal_de%20guerre_de_Paul_Max_bdef.pdf